



refus d'effectuer un changement de chauffage par le locataire

Par **Lud34**, le **15/11/2019** à **14:28**

Bonjour,

Ma locataire m'a fait par d'une deffectuosité de certain chauffage electrique.

Je me suis acquitté de l'achat et les livrés en lieu et place. Lors de ma volonté de les remplacer, ma locataire me refuse l'accés sous pretexte que le remplacement doit être opéré par un professionnel.

Est ce légitime ou puis je faire cette intervention moi même?

Peut elle me refusé l'accés au logement pour que je puisse effectué des améliorations?

Par **goofyto8**, le **15/11/2019** à **14:54**

bonjour,

[quote]

Peut elle me refusé l'accés au logement pour que je puisse effectué des améliorations?

[/quote]

non, d'autant plus que le locataire a demandé une intervention sur le chauffage.

Envoyez lui une LR/AR lui signifiant que vous lui donnez rendez-vous tel jour, pour intervenir, suite à sa demande , afin d'installer les nouveaux radiateurs.

Par **Lag0**, le **15/11/2019** à **14:55**

[quote]

sous prétexte que le remplacement doit être opéré par un professionnel.

[/quote]

Bonjour,

Demandez-lui le texte qui impose cela !!!